



COORDONNÉES DESTINATAIRE DU BON CADEAU

Nom : Prénom : Date de naissance : / /

Adresse :

Code postal : ville :

Tél : Mail :

Nom : Prénom : Tél :

COORDONNÉES PERSONNE OFFRANT LE BON CADEAU

Nom : Prénom : Date de naissance : / /

Tél : Mail :

PRESTATION

Prestation: Location 1 pers. 1h Forfait 5h
 Cours Particulier 2 pers. 2h Forfait 5 séances

Support: Optimist HC Twixxy Planche Kayak simple Paddle
 Laser pico HC 16 Fun Board Kayak double Séance Char à voile

Montant de la prestation :€ Mode de règlement: chèque chèques vacances CB espèces

Dates	Le : / /	Le : / /	Le : / /	Le : / /	Le : / /
Horaires	de : h à : h	de : h à : h	de : h à : h	de : h à : h	de : h à : h
Réservé au club Séance Réalisée					

En cas de désistement de votre part, le règlement ne sera pas restitué, sauf sur présentation d'un certificat médical attestant la contre indication à la pratique du char à voile

ASSURANCE

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur, du code du sport, des garanties liées à la licence FFV et des possibilités de souscription de garanties complémentaires. L'ensemble de ces documents est affiché et à disposition dans les locaux de l'association, sur demande.

- J'ai décidé de souscrire à l'une des formules de garanties complémentaires
 Je ne souhaite pas souscrire à l'une des garanties complémentaires

AUTORISATIONS

Je suis majeur(e) :
 J'atteste être capable de plonger puis de nager au moins 25 m. Je déclare avoir aucune contre-indication à la pratique de la voile.

Je suis mineur(e) :
 Je soussigné(e), né(e) le / / représentant légal de l'enfant, autorise à pratiquer les activités nautiques au sein de la SRB et à regagner son domicile à la fin de chaque séance sous mon entière responsabilité. J'atteste sur l'honneur que le mineur sous ma responsabilité est capable de s'immerger puis de nager 25m, je déclare avoir fournie à la société des régates de la Bernerie un certificat médical d'aptitude à la pratique de la voile (de moins d'un an).

La Société des Régates de la Bernerie est susceptible de réaliser des reportages photographiques et audiovisuels pendant la durée des activités nautiques proposées. Sauf avis contraires de votre part lors de votre inscription, nous nous réservons la possibilité d'utiliser des images dans les brochures et sur notre site internet et dans tous les documents faisant la promotion de la Société des Régates de la Bernerie.

J'accepte : Oui Non

Fait à Le Lu et approuvé

Signature (du représentant légal pour les mineurs)

CONDITIONS GENERALES DE VENTES EN VIGUEUR AU 1^{ER} JANVIER 2021

1. Réservation

- **POUR LES INDIVIDUELS** : toute réservation ne devient effective qu'à la réception de la fiche d'inscription dûment remplie, accompagnée des arrhes (50%) ou de la totalité du règlement.

Règlement : chèque (ordre : SRB), espèces, carte bleue ou chèques vacances ou coupon sport acceptés.

- **POUR LES GROUPEES (Associations, CE, Scolaire...)** toute réservation ne devient effective qu'à réception de la convention, accompagnée de la liste des participants (jointes avec le devis), et 30% d'arrhes.

2. Inscription (obligatoire)

Le solde sera versé, au plus tard, au début de la séance ou dès le premier jour du stage.

Lors de l'inscription, le stagiaire s'engage à respecter les horaires, les consignes de fonctionnement et de sécurité et à participer à la manutention du matériel. Il doit prendre soin du matériel mis à disposition (rinçage combinaison...).

3. Autorisation légale

Le pratiquant déclare avoir pris connaissance des capacités requises à la pratique des activités nautiques et avoir été informé sur la réglementation relative au certificat médical lors de la délivrance d'une licence.

Le stagiaire ou le responsable légal pour le mineur :

- Atteste ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique des sports nautiques et s'engage à fournir un certificat médical d'aptitude : certificat médical de moins d'un an pour le sport ou la pratique de la voile en compétition (pour les licences sportives) au plus tard le premier jour d'activité.
- Autorise les autorités compétentes à prendre toute décision en cas de besoin d'une intervention médicale ou chirurgicale et s'engage à en assurer le règlement.
- S'assure de la prise en charge du mineur par la SRB au début de l'activité et à le récupérer à la fin de celle-ci.
- Celui-ci dégage la SRB de la responsabilité de l'enfant en dehors des heures normales de l'activité

4. Natation

Pour les majeurs, le pratiquant atteste de sa capacité à savoir nager 25 m et à s'immerger.

Pour les mineurs, le représentant légal atteste sur l'honneur, de sa capacité à savoir nager 25 m et à s'immerger.

En cas de non-attestation sur l'honneur : possibilité de présenter une attestation du « test d'aisance aquatique » délivré par un maître-nageur ou du « savoir nager » délivré par l'éducation nationale, lors des cycles scolaires.

5. Annulation

- **DE VOTRE FAIT** : si celle-ci a lieu à moins de 30 jours avant le début de l'activité, elle ne donnera droit à aucun remboursement. Si une raison médicale est invoquée, le remboursement de l'activité sera fait sur présentation d'un certificat médical.
- **DU FAIT DE LA SRB** : si les conditions météorologiques empêchent le bon déroulement de l'activité, le responsable peut être amené à annuler la séance. Il vous sera proposé soit un remplacement de l'activité, soit un report de celle-ci. A défaut, un avoir.
La SRB se réserve le droit d'annuler un stage si les effectifs sont inférieurs à 5 personnes. Dans ce cas un autre stage peut être proposé, si celui-ci ne convient pas au stagiaire, il peut être remboursé.

6. Assurance

La Société des Régates de la Bernerie a souscrit à une assurance garantissant ses membres en responsabilité civile dans le cadre de ses activités, auprès de la société MAIF : la frégate zone Atlantis st Herblain, n° de contrat 2824474K.

Une Licence FFVoile Club est délivrée pour toute activité annuelle et une licence Enseignement (Passeport voile), pour tout stage supérieur ou égale à 3 jours. Nous portons à votre connaissance l'existence de garanties complémentaires auxquelles vous pouvez souscrire.

Des assurances complémentaires vous sont proposées par les différentes fédérations ainsi que par le centre nautique. Vous pouvez en prendre connaissance et obtenir un formulaire d'inscription à l'accueil.

7. Vestiaires

Des douches et des toilettes sont mises à disposition des stagiaires dans les vestiaires du club. **Le centre nautique décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol d'effet personnel (bijoux, montre, lunettes, vêtements, téléphone portable...) à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux.**

8. Équipement

Nous vous conseillons de prévoir une tenue adaptée à votre support et au temps, ainsi qu'une tenue de rechange :

Chaussures fermées (vieilles tennis ou chaussons néoprènes), paire de lunettes, coupe-vent, lycra (pour la voile), paire de gants (pour le char à voile), bonnet ou casquette, crème solaire, bouteille d'eau.

Pour des raisons de sécurité, il vous sera fortement conseillé de ne porter aucun bijou tel que bague, boucles d'oreilles, alliances.

9. Réduction

Remise de 50% sur les locations pour les membres du club.

Remise Stage de 10% pour le 2ème stage réservé pour la même famille. Hors cotisation et licence.

Remise Stage de 15% à partir du 3ème stage réservé pour la même famille. Hors cotisation et licence.

Remise de 10% (non-cumulables) pour :
- Voile et tennis : inscrit la même semaine au Club de Tennis de la Bernerie,
- Membres d'une autre association Bernerienne.

10. Droit à l'image

La Société des Régates de la Bernerie est susceptible de réaliser des reportages photographiques et audiovisuels pendant les activités nautiques proposées.

Sauf avis contraire de votre part au recto de cette fiche d'inscription, nous nous réservons le droit d'utiliser ces images dans les brochures et site faisant la promotion du centre nautique.